

Conseil d'Administration du 20 septembre 2022

Ordre du jour

- ① Activités d'exploitation de maintenance à mi-année
- ② Usagers du gaz en baisse
- ③ Tarif Réglementé de Vente (TRV) du gaz

**+ PPE Gaz**  
p.3



Administrateur CGT

Thierry FAUX

A GRDF, **le mot collaborateur** perd tout son sens lorsqu'il s'agit de partager les richesses créées par les agents ! En effet, ce qui caractérise un contrat de travail, le statut des IEG pour nous, c'est un lien de subordination juridique permanente. Tout agent est subordonné. Le mot collaborateur n'existe pas une seule fois dans le code du travail, ni dans le statut des IEG. Employons donc les bons mots car il est illusoire de croire ou de faire croire que nous sommes sur un pied d'égalité avec l'employeur. Supprimer la notion de subordination peut laisser sous-entendre que, dans l'entreprise, tous les agents ont le même challenge, le même défi, qu'ils sont simplement tous sur le même bateau. Mais lorsque les employeurs partent avec le bateau chargé de dividendes, les agents, restés à quai, s'aperçoivent alors qu'ils n'étaient pas collaborateurs mais bel et bien subordonnés. **Le salarié et l'employeur n'ont pas les mêmes intérêts. L'un cherche à vendre sa force de travail à sa juste valeur quand l'autre veut la lui payer le moins cher possible.**

Entre 2020 et 2022 (\*en 2020 les administrateurs salariés ont obtenu le confinement des 152 M€ de dividendes), GRDF a reversé à son actionnaire ENGIE sous forme de prime d'émission ou de dividendes plus de 1.4 milliard d'euros... Les dividendes prévus pour 2023 s'élèvent à 550 M€ ! En comparaison, **la prime de 600 € versée en septembre et octobre ne représente que 1.55 % des**

	2020	2021	2022	2023
PRIME D'EMISSION	504 M€	199 M€	ÉPUISEE	ÉPUISEE
DIVIDENDES	0€ *	252 M€	518 M€	PREVISION 550 M€
SNB	0.2 %	0.2 %	1.3 % (au 22/09/22)	PREVISION 2.3 %
PRIME EXCEPTIONNELLE	0 €	0 €	600 €	A LA MAIN DE GRDF
INFLATION	0.5 %	1.8 %	5.7 %	PREVISION BDF 3.4 %
ATTRIBUTION 1 NR (11350)			15 M€ (3 % DES DIVIDENDES 2022)	15 M€
SNB + 10%			65 M€ (13% DES DIVIDENDES 2022)	65 M€

**dividendes versés par GRDF à Engie en 2022 et 0,27 % des dividendes d'Engie !**

**Depuis le lundi 5 septembre, la FNME CGT et les trois organisations syndicales de GRDF ont décidé collectivement de rompre tout dialogue avec la direction et de ne siéger dans aucune IRP.** En tant qu'administrateur salarié élu par le personnel, j'ai décidé de suivre cette posture interfédérale. Je ne participerai donc pas à ces conseils tant que le dialogue social n'aura pas repris au sein de GRDF.

La journée du 13 septembre s'est soldée par une très forte mobilisation des agents de GRDF avec un pourcentage de grévistes dépassant les 40 % au niveau national.

En France, l'inflation s'élevait en juillet à 6.1 % sur un an. Cette hausse va même se poursuivre au-delà de 2022.

**Le pouvoir d'achat, c'est quoi ?**

Pour les agents, c'est la capacité à faire face aux dépenses courantes mensuelles (loyer, crédits, carburant, assurance, impôts, alimentation, transport, communication, loisirs...). C'est aussi ce qui permet l'accès à la culture, au sport, aux loisirs.

Nous constatons tous que notre pouvoir d'achat ne cesse de baisser et que les salaires n'augmentent pas ou pas suffisamment pour répondre aux besoins des agents. Dans le même temps, le coût de la vie est en perpétuelle augmentation.

La seule solution et la plus efficace pour faire face à cette forte augmentation des prix est simple et logique : **l'augmentation des salaires.**

On peut l'affirmer, la politique du ruissellement ne fonctionne pas. Tout augmente fortement sauf les salaires. Notre travail n'est plus rémunéré à sa juste valeur alors que les richesses créées ne cessent de croître et que la France est championne du monde du versement des dividendes.

Oui, l'argent existe pour augmenter les salaires. Le maintien du pouvoir d'achat ne doit pas se faire par des mesures en trompe l'œil comme la prime de 600 euros à GRDF. De véritables augmentations de salaire sont nécessaires comme l'augmentation du SNB de 10 % ou 4 NR pour tous. Ces mesures ne coûteraient que 13 % du montant annuel moyen des dividendes versés par GRDF.

Cette année les entreprises du CAC 40 vont battre tous les records. Au premier semestre elles cumulent déjà près de 73 milliards de bénéfices !

## 1 → Point sur les activités d'exploitation de maintenance à mi-année

ASP (délai d'arrivée sur place lors d'interventions de sécurité): En 2021, je m'inquiétais de la modification de l'arrêté du 13 juillet 2000 concernant les délais d'ASP qui consistent à intervenir dans l'heure dans 96 % des cas avec une mesure du taux à la maille nationale et non plus départementale. A fin juin 2022, le délai moyen est de 30.84 minutes contre 29.84 en 2021. Certes ce résultat peut encore évoluer. J'avais proposé lors de ce passage d'information au CA de l'année dernière la réintroduction dans les AI de l'indicateur des 75 % en moins de 30 minutes. Cet indicateur est un gage d'efficacité et de sécurité pour les agents ISG dans notre capacité à intervenir dans les meilleurs délais comme l'impose la loi. Rappelons que ces dernières années, GRDF a réduit drastiquement de 493 à 320 le nombre de Zones Élémentaires de Première Intervention Gaz (ZEPiG) qui organisent le niveau de proximité des moyens d'intervention d'urgence et de sécurité gaz. En d'autres termes, l'augmentation des territoires d'intervention accroît de facto le temps d'intervention et met en danger la population.

ASP DÉLAI MOYEN	
2019	29.37 MINUTES
2020	29.45 MINUTES
2021	29.84 MINUTES
juin-22	30.84 MINUTES

Il est trop simple de réduire cette augmentation d'ASP à la seule problématique d'évolution importante des conditions de circulation routière et de stationnement. Cela revient à faire l'impasse sur les mauvais choix stratégiques de l'entreprise concernant la mise en sécurité des personnes et des biens.

La révision de l'arrêté du 13 juillet 2000 modifie aussi les délais associés aux fuites de type 2 (concentration inférieure à 1 000 ppm sans cheminement avéré). La surveillance passe de 1 an à 6 mois et la réparation de 2 ans à 1. C'est positif.

## 2 → Usagers du gaz en baisse

**-102 084 usagers**

On constate au 31 août 2022 une baisse de 102 084 usagers gaz : les habitations chauffées au gaz enregistrent une baisse de l'ordre de 56 000 usagers environ. La perte de marché se poursuit au bénéfice des autres modes de chauffe, notamment de la pompe à chaleur, de la chaudière biomasse etc...

La nouvelle réglementation RE2020 entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier montre ses premiers signes. Elle interdit de réaliser de nouveaux branchements individuels gaz dans le neuf (et bientôt en collectif) alors que la qualité des constructions neuves, conformes à des normes thermiques draconiennes, permet des consommations très faibles de gaz avec un rendement proche de 100%. La nouvelle PAC hybride (gaz-élec) offre l'avantage de limiter encore la consommation de gaz et de réduire l'utilisation de l'électricité en hiver. Le bon sens plaide pour un développement du service public moderne du gaz ouvert à tous.

## 3 → Tarif Réglementé de Vente (TRV) du gaz

À fin juin, 2.52 millions d'usagers sont toujours au Tarif Réglementé de Vente du gaz. C'est beaucoup plus que la trajectoire. Cela ne fait pas les affaires d'ENGIE. En effet, à la date d'extinction du tarif, il ne devra pas rester plus de 1 million d'usagers au TRV. A défaut, l'entreprise devra payer des pénalités.

Le TRV est protecteur. Pour preuve, malgré les difficultés liées aux choix politiques, à la guerre en Ukraine et aux sanctions à l'encontre de la Russie, le TRV Gaz a connu moins de fluctuations que les tarifs de marché. Le gouvernement a pu lui appliquer le bouclier tarifaire pour limiter les effets de la crise énergétique. Malgré un contexte défavorable et durable, le TRV gaz va pourtant disparaître au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

La CRE, serviteur zélé du libéralisme, met la pression sur Engie pour inciter un maximum d'abonnés à sortir du TRV bien avant l'échéance. Cela ne suffira pas car, dans le contexte actuel, les usagers encore au TRV ont bien compris qu'il ne fallait surtout pas en sortir. Malheureusement, ceux qui sont en cours de révision de leur contrat « offre de marché » s'en mordent les doigts.

La solution pour protéger les consommateurs (particuliers, entreprises et collectivités) de la spéculation et favoriser l'investissement, consiste à maintenir le Tarif Réglementé de Vente gaz (TRV) comme pour l'électricité, et de revenir à un Service Public Nationalisé unique sans cette myriade de fournisseurs attirés par les seuls profits et la fraude vis-à-vis de leurs obligations. La FNME CGT alerte depuis plus de 20 ans sur la démolition méthodique et la désorganisation du secteur de l'énergie du gaz et de l'électricité. Ce n'est pas aux usagers de payer l'incurie politique qui ne profite qu'à une oligarchie financière. La défaillance stratégique est grave, car le gaz et l'électricité sont des biens de première nécessité et le socle de notre tissu industriel, vitaux pour le bon fonctionnement de la société.



# + d'info

## FRANCE

Je souhaite partager le second volet du Programme Progressiste de l'Énergie de la FNME CGT, qui aborde l'avenir énergétique. Il met l'accent sur les gaz d'aujourd'hui et les solutions de demain comme les gaz renouvelables de deuxième et troisième génération. Le gaz renouvelable a toute sa place dans le mixte énergétique 2050. Ses infrastructures, sa puissance, et sa production seront de plus en plus locales et il sera possible de le stocker. Cela garantit un bon niveau d'indépendance au meilleur coût et contribue à protéger nos concitoyens des prédateurs financiers en tous genres qui se délectent de voir les cours de bourse faire le yoyo (acheter bas et vendre haut...).

Le gaz naturel restera alors de plus en plus dans les couches géologiques (puits de carbone naturel). Il sera remplacé par les différentes générations de gaz (cf. tableau), ce qui améliorera grandement le bilan carbone de nos activités (recyclage, 2eme vie des déchets).

	Potentiel mobilisable pour un usage énergétique 2050 (TWh PCS, énergie finale)	Trajectoire de production de méthane 2050 (TWh PCS, énergie finale)
<b>Méthanisation</b>	<b>142</b>	<b>130</b>
Dont issu de biomasse agricole	115	
Dont non issu de biomasse agricole	27	
<b>Pyrogazéification</b>	<b>180</b>	<b>90</b>
Dont issu de biomasse forestière (connexes inclus)	85	
Dont non issu de biomasse forestière	95	
<b>Gazéification hydrothermale</b>	<b>58</b>	<b>50</b>
Dont issu de déchets agricoles et de digestats de méthanisation	38	
Dont issu d'autres déchets	20	
<b>(Méthanation - non issu de biomasse)</b>	<b>50</b>	<b>50</b>
<b>Total</b>	<b>430</b>	<b>320 dont 260 renouvelable et 60 bas carbone</b>

La CGT revendique un retour au service public de l'énergie, 100 % public avec une maîtrise publique pour une gestion efficace de l'intérêt général.

Elle s'oppose en cela à la logique de gestion financière des marchés qui a montré depuis plus de 15 ans son incapacité avec la complicité de la CRE et des différents gouvernements.

**LA FNME CGT RÉAFFIRME QUE L'ÉNERGIE, ET DONC LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ, SONT DES BIENS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ.**

 [energie-servicepublic.com](http://energie-servicepublic.com)



**LE PROGRAMME PROGRESSISTE DE L'ÉNERGIE POUR LA FILIÈRE GAZ**

RÉPONDRE AU MIEUX AUX BESOINS EN LUTTANT CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le Programme Progressiste de l'Énergie de la FNME-CGT (PPE FNME) s'inscrit dans l'orientation de la FNME-CGT de service public de l'énergie, avec, en son sein, les filières électricité et gaz.

Le présent dossier précise les orientations pour le secteur du Gaz.

